



Atelier 6 : Intégration de l'enseignement LCO dans la scolarité obligatoire: ce que peuvent faire les cantons

Les cantons sont responsables des conditions-cadres concernant l'intégration de l'enseignement LCO dans l'école publique obligatoire. Ils peuvent encourager la collaboration avec les organisations en charge des cours de langue et culture d'origine et aussi soutenir le développement de la qualité.

Dans le présent atelier, il sera présenté des exemples concrets en provenance de divers cantons de même que la collaboration relativement bien structurée dans le canton de Zurich:

- Quelles bases juridiques s'avèrent-elles judicieuses?
- Comment institutionnaliser de manière optimale la collaboration entre les autorités cantonales et les organisations responsables?
- Quel soutien au niveau de l'organisation fait-il ses preuves concernant l'enseignement LCO?
- Comment promouvoir le développement de la qualité pédagogique (p. ex avec des plans d'enseignement cadres et la formation continue pour les enseignant-e-s LCO?)
- Quels moyens personnels et financiers sont-ils mis à disposition par les cantons?
- Comment légitimer politiquement une bonne collaboration et un soutien pour l'enseignement de langue et de culture d'origine? Existe-t-il à cet égard un intérêt public qui soit suffisamment large? Peut-on en tirer un intérêt pour la collectivité?

Conférencières:

Regina Bühlmann: Déléguée aux questions de migration au Secrétariat général de la CDIP, co-auteure d'un nouveau rapport de la CDIP concernant la bonne pratique des cantons dans le domaine de l'enseignement de langue et de culture d'origine

Markus Truniger : Responsable du secteur pédagogie interculturelle et de QUIMS au sein de la direction de l'instruction publique du Canton de Zurich

Claudia Ulbrich : Responsable cantonale de l'enseignement LCO au sein de la direction de l'instruction publique du Canton de Zurich, ancienne directrice d'école